

MOBILITÉ DURABLE | Adhérez vite à la compétence d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques !

Depuis 2016, le SIEGE 27 a empoigné les problématiques de mobilité durable. Il a ainsi implanté pas moins de 266 points de charges répartis stratégiquement sur la carte du département afin d'assurer le confort optimal des usagers.

Afin de répondre aux recommandations de la loi LOM, le SIEGE 27 souhaite conduire la réalisation d'un schéma directeur des IRVE ([*sujet développé dans ce précédent article*](#)).

Pour réaliser cette mission sur l'ensemble du département, les communes du territoire doivent adhérer et confier la compétence optionnelle « aménagement et exploitation d'IRVE » au syndicat.

En lui confiant cette mission, le SIEGE 27 prend en charge, l'entretien et la supervision des bornes installées ou susceptibles d'être installées, et intègre les territoires dans l'élaboration du Schéma Directeur IRVE.

Le SIEGE 27 a sollicité l'ensemble des collectivités concernées. Près de 500 communes ont d'ores et déjà adhéré ou ont inscrit ce transfert de compétence à leur prochain conseil municipal. Afin de proposer le schéma directeur le plus abouti et d'éviter des zones blanches dans le raisonnement tenu et le plan d'actions préparé, il est nécessaire d'obtenir l'accord du plus grand nombre de communes possibles.

Publié le 04 juillet 2022